



## L'embauche de candidats

Lorsque vous affectez un individu à un poste de travail avec des enfants, assurez-vous que ce poste indique clairement l'engagement de l'organisation à assurer la sécurité des enfants. Il est aussi nécessaire d'indiquer que le candidat est soumis à une vérification des antécédents criminels (ou à un filtrage similaire).

Lors de l'examen d'un candidat, les étapes suivantes doivent être suivies [énumérées dans un ordre approximatif]:

### 1. Recherche sur Google

Chercher :

- ✓ Articles de presse sur les comportements inappropriés (avec des enfants, des adultes, des abus de substances, etc.),
- ✓ Images inappropriées, avoir plusieurs comptes sur Facebook ou d'autres médias sociaux (nécessaire de demander pourquoi – cela pourrait avoir une explication simple ou pourrait indiquer une double vie, un trafic de drogue ou de la prostitution),
- ✓ Tout ce qui semble inhabituel ou gênant.

### 2. Entrevues en personne ou par conversation vidéo

- ✓ Voir la fiche « Question d'entretien »
- ✓ Indiquer clairement l'engagement de l'organisation en faveur de la protection des enfants

### 3. Vérification des références

Demandez spécifiquement s'ils ont des inquiétudes concernant le candidat travaillant avec des enfants vulnérables.

- a. Référence(s) de l'employeur - Remarque: Parfois les employeurs ne peuvent pas dire en vertu de la loi ou du protocole d'entreprise les commentaires négatifs ou les suspicions non prouvées/non déclarées. Écoutez ce qui n'est pas dit autant que ce qui est dit.
- b. Référence morale

### 4. Vérification des antécédents criminels

*[Recommandé par le Centre National Américain pour les Enfants Disparus et Exploités pour les citoyens et résidents des États-Unis]*



- a. Vérification des antécédents criminels à l'échelle nationale et de l'état (au Royaume-Uni, il s'agirait d'une vérification du Service de divulgation et d'interdiction (DBS); de nombreux autres pays ont des contrôles de casier judiciaire similaires)
- b. Sites web publics et nationaux sur les délinquants sexuels (par exemple: [www.NSOPW.gov](http://www.NSOPW.gov))
- c. Registres d'État sur la maltraitance des enfants (par les services sociaux)
- d. Vérification des antécédents ou déclaration similaire de la localité et du pays de résidence si le candidat réside à l'extérieur du pays depuis une longue période. Si cela ne peut être acquis, demandez une déclaration ou une vérification des références de l'organisation de travail/bénévole correspondant à ces lieux. Il est recommandé de vérifier les 5 dernières années minimum pour les pays de résidence. De nombreuses organisations n'exigent une vérification des antécédents que dans les pays où le candidat réside depuis plus d'un an. Cela devrait dépendre du type de travail effectué par votre organisation.

*Remarque :*

*Certaines entreprises procéderont à la vérification des antécédents de votre organisation si la tâche est trop lourde ou compliquée.*

*Voir la figure 1: « Registre 101 des délinquants sexuels » ci-dessous pour connaître les niveaux et les explications du registre de délinquants sexuels aux États-Unis.*

5. Signature des papiers administratifs

S'assurer que le nouvel employé signe tous les documents de protection des enfants avant qu'il ne commence à travailler avec des enfants.

- a. La politique de protection des enfants
- b. La politique de dénonciation
- c. Le code de conduite

6. Formation à la protection des enfants

*Remarque:*

*Il existe aux États-Unis des formations publiques à la protection des enfants qui peuvent servir aux employés entrant ou sortant du territoire des États-Unis si vous souhaitez sous-traiter le travail à l'extérieur.*

*Aussi, pensez à regarder les vidéos formatrices du guide à la protection des enfants.*



7. Observation de l'employé.
  - a. Tout employé qui travaille intimement avec des enfants ou en situations délicates devra être observé, surtout lors des premiers mois pendant la période d'essai.
  - b. Une observation annuelle devra également être faite à la fois pour la protection des enfants et les résultats effectués.

Ces étapes sont une compilation des meilleurs exercices du Centre National Américain pour les Enfants Disparus et Exploités, du Comité permanent interorganisations sur la Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (l'IASC-PSEA), et le guide à la protection des enfants.

#### Figure 1: Registre 101 des délinquants sexuels

##### Registre 101 des délinquants sexuels

La loi fédérale désigne trois degrés de délinquance sexuelle, de niveau I, niveau II et niveau III. Ces niveaux sont en partie déterminés par la nature de(s) crimes(s) et la probabilité de récidive de l'individu.

- les niveau I ont le moins de risque de récidive.
- les niveau II des délinquants sexuels ont un risque modéré de récidive.
- les niveau III sont estimés être de "risque élevé" puisqu'ils ont le plus de risque de récidive.

Les délinquants sexuels relâchés doivent s'enregistrer auprès des autorités locales, ce qui peut se traduire par:

- Toute juridiction où il/elle loge, et
- Toute juridiction où il/elle vit habituellement (même s'il/ elle n'a pas de domicile ou d'adresse fixe dans la juridiction, ou sans aucun domicile)

Les délinquants doivent maintenir un enregistrement à jour pendant la période de condamnation. Généralement, les périodes d'enregistrement sont:

- Délinquant de niveau I: 15 ans
- Délinquant de niveau II: 25 ans
- Délinquant de niveau III: À vie.

LexisNexis. *LexisNexis 2012 Nonprofit Screening Review*, p.7

*Translated by Elise Fernández and Ellie Weatherly as part of the Support for Access to Audiovisual Media (SAAM) Project. Supported by Alumni Fund, University of East Anglia (UK)*